

# Médecins : les préconisations du CESE pour lutter contre les déserts médicaux



© 2017 Les Echos Publishing

Si le CESE ne remet pas en cause la liberté d'installation, il propose tout de même plusieurs mesures pour aider à une meilleure répartition des professionnels sur le territoire, parmi lesquelles un conventionnement sélectif à l'installation. Il préconise, en effet, une régulation à l'installation des spécialistes de secteur II dans les zones surdotées, en conditionnant leur conventionnement à la réalisation de consultations régulières en zones sous denses, un système qui s'applique déjà à certaines professions de santé comme les infirmiers.

Le CESE suggère également de mettre en place des aides financières dans les territoires déficitaires pour les médecins de secteur I, majoritairement des généralistes, afin qu'ils puissent embaucher une secrétaire médicale et se libérer ainsi du temps médical.

Il propose aussi de rendre plus attractif le cumul emploi retraite en finançant temporairement la totalité de l'ASV des médecins de secteur I (contre les deux tiers actuellement). Ou encore de faciliter la coopération des professionnels de santé, de promouvoir la médecine ambulatoire en augmentant les terrains de stage, de doper la télémédecine...

Pour consulter l'avis du CESE : [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

© 2017 Les Echos Publishing